



Retrouvez-nous sur www.lanrivoare.fr

Agenda



Pour information : la mairie sera exceptionnellement fermée le mercredi matin 1er avril 2026 en raison d'une formation d'agents.

28 mars : tournoi CSTTL, **tournoi de tennis de table**, salle de la Forge, à partir de 9h30

28 mars : SCL, **collecte de ferraille**, parking du terrain de foot, de 9h30 à 15h

21 avril : club des Châtaigniers, **interclub de dominos** à la méele salle Ti An Oll et de **pétanque** salle Ti Laouen, à partir de 13h30

27 avril : **conseil municipal**, salle Malraux, à 20h

28 avril : club des Châtaigniers, **atelier mémoire**, salle Ti Kreiz de 14h à 16h

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 9h - 12h / 13h30 - 17h

Mardi : 9h - 12h / 13h30 - 17h

Mercredi : 9h - 12h

Jeudi : 9h - 12h / 13h30 - 17h

Vendredi : 13h30 - 17h

Samedi : 04/04 et 18/04

Urbanisme

DEMANDES D'URBANISME

Déclarations préalables accordés

Phoenix France Infrastructures, implantation pylône treillis

SAS TDF, dépose pylône et dalle pour installation autre pylône avec création dalle technique

DERMOUCHERE Philippe, abri de terrasse

Permis de construire accordés

BALCON Jean-Marc, habitation

Permis d'aménager déposés

BALCON Matthieu, création d'un lot à bâtir

TALARMAIN Isabelle et Henri, création d'un lot à bâtir



Focus sur :



Certificat d'urbanisme (CU)

Vous souhaitez acheter un terrain à bâtir ou construire une maison ? L'obtention d'un certificat d'urbanisme (CU) est recommandée. Le CU informe sur les règles d'urbanisme applicables à un terrain, les taxes et les servitudes.

Il existe 2 types de CU : le CU d'information si vous n'avez pas encore de projet de construction sur le terrain et le CU opérationnel si vous en avez un. Le CU opérationnel vous indique si votre projet est réalisable sur la parcelle.



Pour plus d'informations,
scannez le QR code

Vie municipale

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales ont eu lieu le dimanche 15 mars.

A Lanrivoaré :

- nombre d'inscrits : 1 186 sur les listes électorales
- nombre de votants : 658 dont 52 votes nuls/blanc
- votes exprimés : 606 pour la liste "Lanrivoaré, dynamique et conviviale".



INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni le samedi 21 mars à 9h.

Madame Pascale André, maire sortante, a accueilli le conseil municipal et le public.

Elle a proclamé officiellement les résultats de l'élection municipale.

Les 19 sièges étaient occupés par les nouveaux élus qui ont été installés dans leurs fonctions.

Le déroulement du conseil a commencé par l'élection du maire.

Le maire Joseph Raguénès a été élu à 18 voix et 1 bulletin blanc.

Ce n'est pas sans émotion que Pascale André (maire de 2014 à 2026) a remis l'écharpe de maire à Joseph Raguénès.



4 adjoints au maire ont été élus à 18 voix et 1 bulletin blanc :

1- Finances -Vie scolaire-Enfance/Jeunesse : Céline Boennec-Kerebel

2-Travaux -environnement-Urbanisme : Tanguy Le Goff

3-Petite enfance-Vie sociale-Communication : Elisabeth Le Gall

4-Culture-Associations-Gestion des salles : Thierry Rolland

Un conseiller délégué aux infrastructures et à la sécurité :

Jean-Luc Kerlonou



Le compte rendu du conseil municipal sera disponible prochainement.

A l'issu du conseil municipal, les élus se sont rendus aux monuments aux morts pour rendre hommage à nos soldats morts pour la France qui ont permis le maintien de la démocratie dans notre pays .

Le prochain conseil municipal se réunira le 27 avril à 20h en salle Malraux

Vie municipale

ACHAT POUR LES ASSOCIATIONS

Achat d'une marmite

Le succès croissant des manifestations organisées par les associations de la commune (kig a farz, pardon des châtaignes....) nécessitait d'accompagner logistiquement cette évolution par la mise à disposition d'un matériel de cuisson de type professionnel assurant une utilisation adaptée et sécurisée.

A cette intention, la municipalité et le CCAS (reliquat dons du mécénat) ont contribué à parts égales au financement d'une marmite électrique (150 litres) pour un montant de 5 951€ répondant aux attentes des bénévoles contribuant à la concrétisation et à la réussite de ces prestations de cohésion sociale et intergénérationnelle.



Photo : Jo ARZEL, Anthony ROMEUR, Jo MAGUEUR, Pascale ANDRÉ

BIBLIOTHEQUE



Prix des lecteurs de Saint Renan

Vous avez jusqu'au 19 septembre pour voter pour les six livres sélectionnés dans le cadre du prix des lecteurs de St Renan, en leur attribuant de 1 à 5 étoiles.

Ces livres sont des premiers romans, issus de petites maisons d'édition.

- * NOURRICES, de Séverine Cressan
- * LA BONNE MÈRE de Mathilde Di Matteo
- * ÇA FINIT QUAND, TOUJOURS de Agnès Gruda
- * LA ROUTE DE WAKALE de Solenn Honorine
- * QUATRE JOURS SANS MA MÈRE de Ramsès Kefi
- * LA BOUCHE DANS LE SABLE de Kévin Thiévon



Achats de livres :

Les bénévoles de la bibliothèque ont effectué des achats récemment, comme ils le font tous les trimestres.

N'hésitez pas à venir découvrir des nouveautés, dans toutes les catégories.

Renouvellement des prêts de la Bibliothèque du Finistère :

Comme tous les 6 mois, nous venons d'échanger une partie du fond de livres prêtés par la Bibliothèque du Finistère. Ces échanges se font sur le site de la BdF de Saint Divy.

Ce sont donc 200 nouveaux livres, dans toutes les catégories également, qui vous attendent.



Présentation d'instruments

Le vendredi 13 mars, tous les élèves de l'école de la TPS au CM2 ont pu bénéficier d'une présentation de deux instruments par deux musiciens de l'école de musique du Pays d'Iroise Communauté. Les élèves ont découvert la clarinette et le saxophone. Les intervenants ont joué des morceaux de différents pays et ils ont expliqué la composition de chaque instrument. Les élèves ont beaucoup apprécié cet interlude musical.



Initiation au secourisme

Dans le cadre d'une initiation au secourisme, les pompiers sont venus à l'école le lundi 16 mars. Anthony, Arnaud et Yannick ont animé des ateliers de prévention. Les élèves de l'école de Lanrivoaré ont appris à gérer les situations d'urgence. Les saignements, les brûlures et les traumatismes ont été évoqués dans le cadre d'ateliers qui ont permis aux CE2, CM1 et CM2 d'être sensibilisés aux gestes de premiers secours.

Centre communal d'action sociale

Un dernier tour de piste !

Le vendredi 6 mars, l'ambiance était dingue à Lanrivoaré !

En association avec le CCAS, l'école et l'Ape, les enfants de TPS au CM2 étaient les artistes sous le chapiteau implanté à Pont ar C'hor.

Une dernière action du mandat pour le CCAS qui a financé la semaine du cirque des enfants de l'école au retour des vacances de février.

Bravo aux enfants et aux accompagnants et merci au cirque Gervais Klising qui a permis aux enfants d'être les rois de la piste !



CLUB DES CHATAIGNIERS

Vendredi 3 avril : Plouguin - marche cantonale du secteur Mouez Ar Mor. Le rendez-vous est prévu à 13h30 salle polyvalente pour les marcheurs (et les adhérents qui souhaitent rester en salle pour les jeux de société, belote/dominos, etc..). Les circuits sont de : 3, 6 et 9 kms. Retour pour 16 h pour le goûter. Coût 3 € à régler sur place

Mardi 8 avril : Ploudalmézeau - pétanque à la mée au boulodrome de Keribin / belote et dominos à l'Arcadie - inscriptions dès 13h30.

Mardi 21 avril : Lanrivoaré - interclub de dominos à la mée salle Ti An Oll et de pétanque salle Ti Laouen - inscriptions à partir de 13h30

Mardi 28 avril : atelier mémoire de 14 h à 16 h salle Ti Kreiz



Jeudi 30 avril : Ploudalmézeau : dictée du secteur Mouez Ar Mor - rendez-vous à l'Arcadie à 13 h 30.

Information importante : l'association des Marcheurs de Pen Ar Bed, section Lanrivoaré, a été dissoute le 31 décembre 2025.

Le Club des Châtaigniers souhaite intégrer une section "Marche". Si vous êtes intéressé, contactez le responsable : M. Jean-Jacques GUILLEMOT au 06.27.92.83.70

L'OCCAZ DE JOUER



La ludothèque L'occaz de jouer sera fermée du dimanche 12 avril au 1er mai inclus.

Le vendredi 8 mai étant férié, la ludothèque n'ouvrira pas ses portes.

N'hésitez pas à venir faire le plein de jeux avant les vacances, pour l'occasion nous vous autoriserons à emprunter plus de jeux qu'habituellement.

Nous pouvons nous rendre disponible hors des horaires alors si vous ne pouvez pas passer les vendredis ou dimanches, envoyez-nous un mail à loccazdejouer@gmail.com.

VOUS NE NOUS DERANGEZ PAS, l'objectif de l'association est de partager nos jeux de société.

Rappel des horaires : vendredi : 17h30-19h et dimanche 10h30-12h sauf le 2ème vendredi du mois : soirée jeux de 20h à 23h.



Scannez-moi pour voir la collection de jeux de la ludothèque

Annulation du vide-greniers

Nous nous en excusons mais nous sommes dans l'obligation d'annuler le vide-greniers 2026. Certaines circonstances nous empêchent de tenir cet évènement.

Nous remercions les personnes qui nous ont accompagné et/ou qui ont proposé leur aide. Tous les exposants ayant envoyé leur inscription ont été ou seront personnellement contactés.

VIDE GRENIERS

LANRIVOARE

SALLE POLYVALENTE LA FORGE
ROUTE DE MILIZAC

12 AVRIL 2026

9H - 16H30

TARIFS

EXPOSANTS

6€ les 2 mètres

11€ les 4 mètres

15€ les 6 mètres

19€ les 8 mètres

23€ les 10 mètres

27€ les 12 mètres

31€ les 14 mètres

35€ les 16 mètres

39€ les 18 mètres

43€ les 20 mètres

47€ les 22 mètres

51€ les 24 mètres

55€ les 26 mètres

59€ les 28 mètres

63€ les 30 mètres

67€ les 32 mètres

71€ les 34 mètres

75€ les 36 mètres

79€ les 38 mètres

83€ les 40 mètres

87€ les 42 mètres

91€ les 44 mètres

95€ les 46 mètres

99€ les 48 mètres

103€ les 50 mètres

107€ les 52 mètres

111€ les 54 mètres

115€ les 56 mètres

119€ les 58 mètres

123€ les 60 mètres

127€ les 62 mètres

131€ les 64 mètres

135€ les 66 mètres

139€ les 68 mètres

143€ les 70 mètres

147€ les 72 mètres

151€ les 74 mètres

155€ les 76 mètres

159€ les 78 mètres

163€ les 80 mètres

167€ les 82 mètres

171€ les 84 mètres

175€ les 86 mètres

179€ les 88 mètres

183€ les 90 mètres

187€ les 92 mètres

191€ les 94 mètres

195€ les 96 mètres

199€ les 98 mètres

203€ les 100 mètres

207€ les 102 mètres

211€ les 104 mètres

215€ les 106 mètres

219€ les 108 mètres

223€ les 110 mètres

227€ les 112 mètres

231€ les 114 mètres

235€ les 116 mètres

239€ les 118 mètres

243€ les 120 mètres

247€ les 122 mètres

251€ les 124 mètres

255€ les 126 mètres

259€ les 128 mètres

263€ les 130 mètres

267€ les 132 mètres

271€ les 134 mètres

275€ les 136 mètres

279€ les 138 mètres

283€ les 140 mètres

287€ les 142 mètres

291€ les 144 mètres

295€ les 146 mètres

299€ les 148 mètres

303€ les 150 mètres

307€ les 152 mètres

311€ les 154 mètres

315€ les 156 mètres

319€ les 158 mètres

323€ les 160 mètres

327€ les 162 mètres

331€ les 164 mètres

335€ les 166 mètres

339€ les 168 mètres

343€ les 170 mètres

347€ les 172 mètres

351€ les 174 mètres

355€ les 176 mètres

359€ les 178 mètres

363€ les 180 mètres

367€ les 182 mètres

371€ les 184 mètres

375€ les 186 mètres

379€ les 188 mètres

383€ les 190 mètres

387€ les 192 mètres

391€ les 194 mètres

395€ les 196 mètres

399€ les 198 mètres

403€ les 200 mètres

407€ les 202 mètres

411€ les 204 mètres

415€ les 206 mètres

419€ les 208 mètres

423€ les 210 mètres

427€ les 212 mètres

431€ les 214 mètres

435€ les 216 mètres

439€ les 218 mètres

443€ les 220 mètres

447€ les 222 mètres

451€ les 224 mètres

455€ les 226 mètres

459€ les 228 mètres

463€ les 230 mètres

467€ les 232 mètres

471€ les 234 mètres

475€ les 236 mètres

479€ les 238 mètres

483€ les 240 mètres

487€ les 242 mètres

491€ les 244 mètres

495€ les 246 mètres

499€ les 248 mètres

503€ les 250 mètres

507€ les 252 mètres

511€ les 254 mètres

515€ les 256 mètres

519€ les 258 mètres

523€ les 260 mètres

527€ les 262 mètres

531€ les 264 mètres

535€ les 266 mètres

539€ les 268 mètres

543€ les 270 mètres

547€ les 272 mètres

551€ les 274 mètres

555€ les 276 mètres

559€ les 278 mètres

563€ les 280 mètres

567€ les 282 mètres

571€ les 284 mètres

575€ les 286 mètres

579€ les 288 mètres

583€ les 290 mètres

587€ les 292 mètres

591€ les 294 mètres

595€ les 296 mètres

599€ les 298 mètres

603€ les 300 mètres

607€ les 302 mètres

611€ les 304 mètres

615€ les 306 mètres

619€ les 308 mètres

623€ les 310 mètres

627€ les 312 mètres

631€ les 314 mètres

635€ les 316 mètres

639€ les 318 mètres

643€ les 320 mètres

647€ les 322 mètres

651€ les 324 mètres

655€ les 326 mètres

659€ les 328 mètres

663€ les 330 mètres

667€ les 332 mètres

671€ les 334 mètres

675€ les 336 mètres

679€ les 338 mètres

683€ les 340 mètres

687€ les 342 mètres

691€ les 344 mètres

695€ les 346 mètres

699€ les 348 mètres

703€ les 350 mètres

707€ les 352 mètres

711€ les 354 mètres

715€ les 356 mètres

719€ les 358 mètres

723€ les 360 mètres

727€ les 362 mètres

731€ les 364 mètres

735€ les 366 mètres

739€ les 368 mètres

743€ les 370 mètres

747€ les 372 mètres

751€ les 374 mètres

755€ les 376 mètres

759€ les 378 mètres

763€ les 380 mètres

767€ les 382 mètres

771€ les 384 mètres

775€ les 386 mètres

779€ les 388 mètres

783€ les 390 mètres

787€ les 392 mètres

791€ les 394 mètres

795€ les 396 mètres

799€ les 398 mètres

803€ les 400 mètres

807€ les 402 mètres

811€ les 404 mètres

815€ les 406 mètres

819€ les 408 mètres

823€ les 410 mètres

827€ les 412 mètres

831€ les 414 mètres

835€ les 416 mètres

839€ les 418 mètres

843€ les 420 mètres

847€ les 422 mètres

851€ les 424 mètres

855€ les 426 mètres

859€ les 428 mètres

863€ les 430 mètres

867€ les 432 mètres

871€ les 434 mètres

875€ les 436 mètres

879€ les 438 mètres

883€ les 440 mètres

887€ les 442 mètres

891€ les 444 mètres

895€ les 446 mètres

899€ les 448 mètres

903€ les 450 mètres

907€ les 452 mètres

911€ les 454 mètres

915€ les 456 mètres

919€ les 458 mètres

923€ les 460 mètres

927€ les 462 mètres

931€ les 464 mètres

935€ les 466 mètres

939€ les 468 mètres

943€ les 470 mètres

947€ les 472 mètres

951€ les 474 mètres

95

Recherche de bénévoles

Iroise Actions Solidaires est une association du Pays d'Iroise qui aide des personnes en difficulté de mobilité à se déplacer pour des moments ou rendez-vous importants (médecin, pharmacie, kiné, coiffeur, pédicure ...). Elle agit pour un certain nombre de personnes de Lanrivoaré mais il lui manque des bénévoles.

Être bénévole pour ce service, c'est accepter deux à trois fois par mois de conduire une personne à un rendez-vous. Le bénévole choisit lui-même quand il veut prendre une mission. Il la fait gratuitement mais en fin d'année l'association lui délivre une attestation fiscale correspondant au kilométrage parcouru, lui permettant

une déduction d'impôt.

Renseignements :

- mail => entraidesaintrenan@gmail.com
- téléphone : 07 82 33 53 12 (du lundi au vendredi de 9h à 18h)



Environnement

Les ressources végétales et moi, participez à l'enquête

Depuis 20 ans Pays d'Iroise Communauté s'engage aux côtés des habitants pour les inciter à réduire et valoriser les déchets végétaux et alimentaires. Composteurs, ateliers de jardinage, broyage des végétaux... Autant de solutions pour agir concrètement en faveur de notre environnement.

Donnez votre avis pour nous aider à construire les actions de demain en répondant à l'enquête « Les ressources végétales et moi » jusqu'au 31 mars. Lilian, étudiant en stage, ira à votre rencontre pour recueillir vos témoignages. Renseignements 06 31 19 61 94.



Scannez-moi pour répondre à l'enquête

Infos pratiques

Lutter contre la précarité énergétique avec Ener'gence

Depuis 2014, Ener'gence, l'agence Énergie-Climat du Pays de Brest, accompagne les habitants touchés par la précarité énergétique - une situation qui concerne 1 Français sur 5 et qui se traduit par des difficultés à chauffer correctement son logement.

La hausse du coût des énergies accentue ces difficultés, entraînant impayés, restrictions de chauffage et parfois des problèmes de santé liés au froid.

Pour aider les ménages, Ener'gence propose :

- un accueil téléphonique pour comprendre vos contrats et répondre à vos questions
- des visites eau-énergie à domicile (sur Brest métropole) pour identifier des solutions simples et durables
- des cafés-énergie et permanences thématiques pour obtenir conseils, informations et astuces.

Pour toute demande d'aide : 02 98 33 15 14



Infos pratiques

LES FEES COIFF

Nous avons la joie de vous annoncer que Romane a donné naissance à son petit garçon Jules. Maman et bébé se portent bien. Romane sera de retour au salon à partir du 20 avril.

Nos prochains congés :

Elodie :

- du 4 au 16 mai
- du 9 au 16 juin
- du 3 au 17 août

Célia :

- du 6 au 13 avril
- du 3 au 17 août

Romane :

- du 8 au 18 mai
- du 1er juillet au 23 août
- du 7 au 12 septembre



Afin d'organiser au mieux vos rendez-vous, nous vous invitons à les prévoir dès maintenant.

Merci de votre confiance.

L'équipe des Fées Coiff

NOUVEAU COMMERÇANT

Bienvenue au nouveau commerçant "Pizza Dyleo"

Depuis fin février, un nouveau commerçant food truck "Pizza Dyleo" s'est installé sur notre commune, sur le parking route de Brest, aux jours et horaires d'ouverture suivants :

- jeudi soir : 17h30 - 22h
- dimanche soir : 17h30 - 22h

contact : 07 75 72 19 63 - mail : pizzadyleo@outlook.fr

instagram et facebook : pizzadyleo

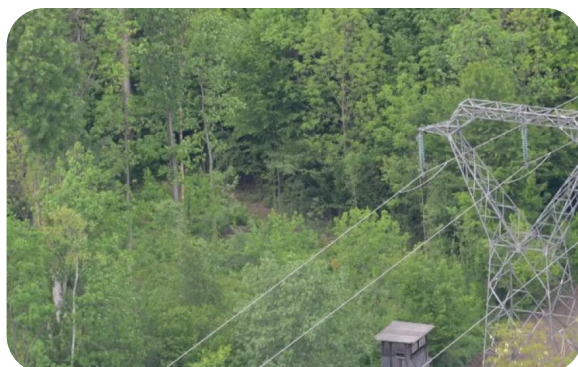


TRAVAUX D'ELAGAGE

Travaux d'entretien de la végétation sous les lignes haute tension

RTE informe les habitants que des travaux d'élagage ont débuté, sous la ligne haute tension 63 kV Loscoat – Saint-Renan 1 (portées 40 à 41 et 42 à 45) sur la commune de Lanrivouaré, depuis le 16 mars jusqu'au 31 décembre 2026.

Ces interventions, nécessaires pour assurer la sécurité du réseau, seront réalisées par l'entreprise Bro Léon Élagage za de Breignou Coz - 29860 Bourg-Blanc.



RTE met à disposition un guide des bonnes pratiques concernant la gestion de la végétation sous les lignes électriques. Il est accessible via le QR code



pour plus de renseignements, merci de scanner le QRcode

Pour toute question ou contestation, les représentants locaux de RTE restent joignables :

Eric Bodennec 02 98 74 60 48

Simon Beaugé 02 98 66 61 08

et Benoît Le Bot 02 98 66 60 85



Informations Communautaires

HABITAT

Permanences gratuites du CAUE

Vous avez un projet de construction ? De réhabilitation ? De rénovation ? Profitez des conseils d'un architecte du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) chaque 3e jeudi du mois à la Pays d'Iroise Communauté ! Gratuit, sur rendez-vous au 02 98 84 28 65. Prochaines permanences les 16/04 et 21/05. Infos et dates 2026 sur caue-finistere.fr.

MAISON DE L'EMPLOI

09/04 : atelier créateur – 2h pour tout comprendre, sur la création ou reprise d'entreprise, animé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, à 9h30, sur inscription.

16/04 : permanence ADIE, information et accompagnement sur la création d'entreprise. Sur RDV le matin, sans RDV l'après-midi. Toutes les offres d'emploi sur <https://www.facebook.com/EconomieEtEmploi.PaysIroiseCommunaute> et pays-iroise.bzh. Infos : maison.emploi@ccpi.bzh / 02 98 32 47 80.

SANTÉ

Atelier « tous en selle »

Atelier de 5 séances de remise en selle à vélo, pour les personnes retraitées, proposé par Pays d'Iroise Communauté. Les mardis du 28/04 au 26/05, 10h-11h30, (limité à 6 participants). Possibilité de prêt de vélo. Gratuit, sur inscription au 02 98 84 94 86.

Consultations gratuites de tabacologie

Vous souhaitez arrêter ou diminuer votre consommation de tabac ? Bénéficiez de consultations de tabacologie le 1er vendredi du mois au Conquet, salle des Renards, 9h-12h, et à Ploudalmézeau, salle Clés des champs (place au blé), 13h30-16h30. Prise de rendez-vous : 02 98 84 94 86 / social@ccpi.bzh

DÉCHETS

« jour férié = bac collecté », du changement dans le calendrier de collecte !

Fini (ou presque) le décalage de tournée pour cause de jour férié. A compter du 8 mai, les bacs seront collectés les jours fériés soit les vendredi 8 mai, jeudi 14 mai (Ascension), lundi 25 mai (Pentecôte), mardi 14 juillet et mercredi 11 novembre (Armistice). Trois exceptions à cette nouvelle règle : le 1er mai, Noël (25 décembre) et Jour de l'An (1er janvier). Cette évolution intervient dans un souci de simplification mais aussi d'aménagements souhaités par les agents de la collecte.

Ateliers "Tous au compost"

Jusqu'au **11/04**, participez aux animations autour du jardinage au naturel : ateliers broyage de déchets verts et paillage, « je commence mon potager et prépare la rotation des cultures »... Programme complet sur pays-iroise.bzh, infos et inscriptions à preventiondechets@ccpi.bzh ou 02 98 32 37 83.

Collecte des textiles en déchèterie

La collecte de textile reprend dans les déchèteries de Ploudalmézeau, Plourin, Plouarzel et Plougouvelin. Déposez dans des sacs fermés de 30L : vêtements propres et secs, chaussures liées par paire, qui seront portés à nouveau ou recyclés. Profitez de votre passage pour repartir avec des palettes, cagettes ou broyat selon la saison !

HANDICAP

Familles d'enfants en situation de handicap, le PRH29 vous accompagne

Le Pôle Ressources Handicap 29 (PRH29) accompagne les familles d'enfants en situation de handicap, en cours de diagnostic ou à besoins spécifiques dans leur recherche d'un lieu d'accueil individuel ou collectif. Ce dispositif n'agit pas sur le temps scolaire, le sport, ni sur des recherches de temps de garde à domicile... Infos au 07 61 84 91 33.

Parution le jeudi 30 avril 2026

Articles à déposer avant le lundi 20 avril

par mail à info@lanrivoare.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 MARS 2026

Extrait du procès-verbal



L'ensemble du Conseil municipal était présent à l'exception de Caroline BOURDIER GARREC qui a donné pouvoir à Adeline PRENVEILLE et de Jean-Jacques STÉPHAN qui a donné pouvoir à Isabelle LAMOUR.

Secrétaire de séance : Joseph ARZEL

Les délibérations sont disponibles sur le site internet de la commune. N'hésitez pas à vous y rendre en scannant le QR Code.



DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.)

Section et numéro cadastral	Superficie	Adresse	Décision
AD 163 et AD 79	769 m ²	12 route de Brélès	non-préemption
AH 63	459 m ²	5 rue de Molène	non-préemption
AH 68	694 m ²	4 rue de Molène	non-préemption

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 16 DECEMBRE 2026

Un procès-verbal de réunion de l'instance délibérante est établi après chaque réunion et est soumis à l'approbation de l'instance lors de la réunion suivante. Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2026 a été approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONTRATS EN CONVENTIONS SIGNES PAR DELEGATION

*Convention Hébergement Système d'Information des communes

* OCI Abonnement annuel Microsoft et antisipam (du 03/02/26 au 03/02/27)

* Convention d'adhésion à la prestation protection des données du Centre de gestion du Finistère (jusqu'au 31/12/26)

*Groupement de commande avec la CCPI Location et entretien de divers articles textiles

*Groupement de commande CCPI Diagnostic amiante et HAP en voirie.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE -

Le compte financier unique (CFU) s'est substitué aux deux comptes financiers existants précédemment : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public. Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

Mme BOENNEC-KEREBEL présente la synthèse générale du CFU par section.

Les principaux chiffres du CFU 2025 sont les suivants :

Des principaux chiffres du C.F.C. 2025 sont les suivants :

	Commune - Compte Financier Unique 2025			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	965 837,64 €
Opérations de l'exercice	1 158 434,12 €	1 416 621,24 €	1 379 908,97 €	798 251,32 €
Totaux	1 158 434,12 €	1 416 621,24 €	1 379 908,97 €	1 764 088,96 €
Résultat de clôture		258 187,12 €		384 179,99 €
Résultat de section	258 187,12 €		384 179,99 €	
Résultat	642 367,11 €			

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité, or la présence de Madame le Maire et sous la présidence de Monsieur Joseph RAGUÉNÈS, (14 voix « Pour »), le compte financier unique 2025 du budget de la commune et d'arrêter les résultats définitifs tel que résumés dans le tableau présenté.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2025

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL, adjointe au maire en charge des finances, propose au conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2025 au budget communal 2026 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 258 187.12 € affecté au compte 1068 aux recettes de la section d'investissement
- Excédent d'investissement : 384 179.99 € affecté au compte 001 aux recettes de la section d'investissement

Soit un total d'excédent de 642 367.11 € pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des voix exprimées (15 voix « Pour»), sur le maintien des taux présentés ci-dessus.

TAUX D'IMPOSITION 2026

Madame BOENNEC-KEREBEL, adjointe au maire en charge des finances, expose que conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, l'assemblée délibérante fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. La loi de Finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La commission Finances s'est réunie le 17 février 2026 et a proposé de ne pas augmenter les taux en raison de valeurs locatives cadastrales en hausse de 0.90 % (variation avec l'inflation).

TAXES	2026	2025
Taxe d'habitation	16,79 %	16,79 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	40,17 %	40,17 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45,90 %	45,90 %

➔ **Le Conseil Municipal** s'est prononcé, à l'unanimité des voix exprimées (15 voix « Pour»), sur le maintien des taux présentés ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL, adjointe au maire en charge des finances, présente aux membres du conseil municipal le budget primitif de l'année 2026, examiné en commission finances le 17 février 2026

Budget Commune 2026

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Charges à caractère général	353 100,00€	26 500,00€	Atténuation de Charges
	Charges de personnel et frais assimilés	610 500,00€	116 300,00€	Produits des services
	Atténuations de produits	20 000,00€	30 000,00€	Impôts et Taxes
			371 100,00€	Dotations Participations
	Autres charges de gestion courante	134 700,00€	766 450,00€	Fiscalité locale
	Charges financières	52 000,00€	17 300,00€	Autres Produits de Gestion courante
	Charges exceptionnelles	2 000,00€	50,00€	Produits Financier
			500,00€	Produits Exceptionnels
	Total Dépenses Réelles	1 172 300,00€	1 328 200,00€	Total Recettes Réelles
	Virement à la section d'investissement	142 900,00€		
	Dotations aux amortis & provisions	13 000,00€		
	Total Dépenses d'ordre	155 900,00€	-€	Total Recettes d'ordre
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 328 200,00€	1 328 200,00€	

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Dépenses d'équipement	861 424,89 €	27 400,00 €	Subventions d'investissement
	Emprunts et dettes assimilées	148 300,00 €	317 187,12 €	Dotations, fonds divers et réserves
			0,00 €	Emprunts et dettes assimilées
	Total Dépenses Réelles	1 009 724,89€	344 587,12€	Total Recettes d'équipement
			142 900,00€	Virement section fonctionnement
			13 000,00€	Opérations transfert d'ordre
	Total Dépenses d'ordre	-€	155 900,00€	Total Recettes d'ordre
	Report section investissement		384 179,99€	Report section investissement (2023)
	Restes à réaliser	160 277,51 €	285 335,29€	Restes à réaliser
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1 170 002,40€	1 170 002,40€	

TOTAL BUDGET	2 498 202,40€	2 498 202,40€	
---------------------	----------------------	----------------------	--

➔ **Le Conseil Municipal** a adopté, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2026 dont les sections s'équilibrent comme suit :

➔ Fonctionnement :	dépenses et recettes :	1 328 200,00 €
➔ Investissement :	dépenses et recettes :	1 170 702,40 €
TOTAL du budget :		2 498 902, 40 €

DÉTERMINATION DES TARIFS DES SÉJOURS 2026 DE L'ESPACE JEUNES

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL rappelle que la municipalité a attribué la concession de service public pour la gestion de l'animation jeunesse à Léo Lagrange Ouest à partir du 1er janvier 2025. Toutefois, la municipalité doit fixer les tarifs chaque année.

Pour l'été 2026, quatre séjours sont proposés et destinés en priorité aux enfants n'ayant pas participé à un séjour l'année précédente, et réservés aux enfants âgés de 11 ans révolus dans l'année civile 2026, conformément à notre délégation de service public.

	Lieu	Paris	Trouzilit	Raid Aventure	Strasbourg
	Age	11-17 ans	11-17 ans	11-13 ans	11-15 ans
	Nbre de jours	3	3	5	7
Lanrivoaré	QF				
	INF 700	125,00 €	70,00 €	120,00 €	200,00 €
	701 à 1200	145,00 €	80,00 €	130,00 €	240,00 €
	1201 à 1500	165,00 €	90,00 €	140,00 €	290,00 €
	1501 à 1700	185,00 €	110,00 €	160,00 €	340,00 €
	1701 à 2000	205,00 €	120,00 €	180,00 €	400,00 €
	SUP à 2001	225,00 €	130,00 €	200,00 €	450,00 €

➔ **Le Conseil Municipal** a adopté, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), les tarifs proposés pour les séjours d'été de l'espace jeunes, au titre de 2026, tels que définis ci-dessus.

FIXATION DU TAUX HORAIRE DES AGENTS COMMUNAUX INTERVENANT POUR LE COMPTE D'UN TIERS OU EN REPRISE D'UN DESORDRE CAUSE PAR UN TIERS ET DE MODALITES DE FACTURATION DES FOURNITURES ET DU MATERIEL AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité (15 voix « Pour ») une délibération actualisant les modalités de facturation des interventions des agents communaux réalisées pour le compte de tiers ou en réparation de désordres causés par des tiers.

Principales dispositions :

- **Tarification horaire** : 40 €/heure (80 € pour la première heure, comptée double).
- **Fournitures et matériel** : facturés au réel au tiers responsable, sur justificatifs (devis, factures, etc.), incluant le remplacement des équipements endommagés irréparables.
- **Engagement préalable** : le tiers doit confirmer par écrit son accord pour assumer les coûts avant toute intervention.

Cette délibération annule et remplace la précédente (n° D_2025_043 du 16/12/2025), afin d'assurer une gestion financière transparente et équitable, conformément aux principes de responsabilité civile.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF 500 000 ARBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité (15 voix « Pour ») la participation de la commune au dispositif « **500 000 arbres** » lancé par le Département du Finistère, visant à planter 50 000 arbres par an sur 10 ans pour renforcer la captation de CO₂, la biodiversité, la qualité de l'eau et le cadre de vie.

Projet local :

- **Plantation citoyenne** de la **forêt de Keruzavet** (0,50 ha) à Lanrivoaré, en collaboration avec *Forêt Bois Pays de Brest*, incluant 390 arbres (chênes, charmes, tilleuls, châtaigniers).
- **Engagement communal** : gestion durable du boisement et valorisation de l'aide départementale dans les communications.
- **Budget** : 3 991,94 € TTC (subvention départementale sollicitée : 3 193,55 € TTC ; autofinancement : 798,39 € TTC).

Décisions :

- Validation de l'adhésion au plan départemental et de la gestion durable des plantations.
- Autorisation du maire à demander la subvention et à engager les démarches nécessaires.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PACTE FINISTÈRE 2030 – VOLET 1 – AIDE AUX PROJETS COMMUNAUX REALISES EN 2026 – REHABILITATIONS DES CHEMINS RURAUX ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire a présenté le dispositif départemental « Pacte Finistère 2030 – volet 1 », qui attribue une enveloppe annuelle par canton aux communes de moins de 10 000 habitants pour soutenir des projets à rayonnement communal. Ce dispositif vise à répondre aux besoins spécifiques des territoires, notamment en matière d'entretien des chemins ruraux et de la voirie communale, essentiels pour :

- Les professionnels : accès aux parcelles agricoles et circulation des engins.
- Les loisirs : randonnée, vélo, VTT, équitation, course à pied.
- La sécurité et le cadre de vie : fluidité du trafic, prévention des accidents et préservation du patrimoine rural.

Projet communal : La commune prévoit un programme annuel incluant :

- Voirie communale : rénovation des bandes de roulement, bas-côtés et caniveaux (réduction du désherbage mécanique).
- Chemins ruraux : remise en état des fonds de forme (curage et empierrement).

Budget prévisionnel :

- Coût des travaux : 110 000 € HT
- Subvention sollicitée : 30 000 € HT
- Autofinancement : 80 000 € HT

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité (15 voix « Pour ») :

- La sollicitation d'une subvention départementale pour ces travaux au titre de 2026.
- L'autorisation du maire (ou d'un adjoint) à déposer la demande de subvention.

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE AU TITRE DU DISPOSITIF TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS

Le conseil municipal a pris acte du dispositif « Territoires Numériques Éducatifs » (TNE), volet « numérique éducatif » de France 2030, qui vise à renforcer la réussite scolaire via quatre axes :

- Équipements numériques ;
- Ressources pédagogiques pour enseignants et élèves ;
- Formation des enseignants (1er et 2nd degrés) ;
- Inclusion et accompagnement des familles.

Le Département du Finistère, retenu comme chef de file par l'État, coordonne les projets des collectivités et assure le lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le reversement des subventions. Un règlement financier départemental encadre le dispositif.

La commune souhaite équiper son école d'outils numériques pour diversifier les pratiques linguistiques (vidéoprojecteur, tableau interactif, mur sonore, casques, etc.) et utiliser des ressources comme *Kokoro Lingua* ou *I Love English*. Ces équipements favoriseront l'enrichissement lexical et les apprentissages collectifs/individuels.

Budget prévisionnel :

- Coût total : 2 053 € HT
- Subvention sollicitée : 1 437 € HT (via le Département)
- Autofinancement : 616 € HT

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité (15 voix « Pour ») :

- L'adhésion au dispositif TNE, sous la coordination du Département du Finistère.

- L'acceptation des subventions France 2030, sous réserve du respect du règlement financier départemental.

ECLAIRAGE PUBLIC – POSE AMPOULES LED – CONVENTION FINANCIERE AVEC LE S.D.E.F

La commune a engagé une modernisation de son éclairage public en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement (SDEF). Après une première phase coûteuse (remplacement des mâts), une nouvelle approche a été adoptée en 2024 : conservation des mâts existants et remplacement des seules ampoules par des LED, réduisant significativement les coûts.

Projet actuel :

- Rénovation de 79 points lumineux (remplacement des ampoules par des LED).
- Financement via un fonds de concours (article L.5212-26 du CGCT), avec :
 - SDEF : 1 125 € HT (25 %)
 - Commune : 3 375 € HT (75 %).

Le conseil municipal a validé à l'unanimité ce projet et autorisé le maire à signer la convention avec le SDEF.

ECLAIRAGE PUBLIC – RENOVATION POINT LUMINEUX – IMPASSE DE L'ÉGLISE – OUV 54 – CONVENTION FINANCIERE AVEC LE S.D.E.F

Un luminaire situé au-dessus de l'entrée de l'église (Ouvrage 54 – Impasse de l'Église) a été endommagé lors d'un épisode météorologique. La commune sollicite le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement (SDEF) pour sa rénovation.

Conformément à l'article L.5212-26 du CGCT, la participation communale prend la forme d'un fonds de concours, avec une répartition suivante :

- Coût total : 1 100 € HT
- Financement SDEF : 400 € HT (36 %)
- Financement communal : 700 € HT (64 %)

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité (15 voix « Pour ») :

- L'acceptation des travaux de rénovation du point lumineux.
- Le plan de financement proposé et le versement de la participation communale (700 € HT).
- L'autorisation du maire à signer la convention financière avec le SDEF et ses éventuels avenants.

AIDE COMMUNAUTAIRE – SOUTIEN AUX OPERATIONS COMPLEXES DE RENOUVELLEMENT URBAIN – VOLET ETUDES PREALABLES

La commune de Lanrivoaré projette de transformer une maison ancienne (62 m² + dépendances, parcelle 0076) située 6, place de l'Église en logement locatif social, en partenariat avec SOLIHA Bâtitteur de Logements d'Insertion Bretagne. Ce projet répond à :

- Une forte demande en logements sociaux (669 demandes sur le Pays d'Iroise, dont 274 pour des T2/T3).
- Les enjeux de renouvellement urbain (limitation de l'étalement, attractivité du centre-bourg, mixité sociale).
- La trajectoire ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Avant engagement, le conseil municipal a décidé de commander une étude technique et financière pour évaluer la viabilité du projet (calendrier, modalités, garanties). La Communauté de Communes du Pays d'Iroise propose une subvention ACRU (Aide aux Opérations Complexes de Renouvellement Urbain) couvrant jusqu'à 20 % du coût HT (plafonnée à 5 000 €), sous réserve d'intégrer des réflexions sur les énergies renouvelables et mobilités douces.

Décisions adoptées à l'unanimité (15 voix « Pour ») :

- Autorisation du versement d'une subvention communautaire de 1 020 € pour financer l'étude.
- Pouvoir donné au maire pour signer les actes nécessaires à la mise en œuvre.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT PÉRISCOLAIRE

Madame Céline Boennec-Kerebel a présenté les modifications apportées au règlement des services périscolaires et de restauration scolaire, centrées sur les sanctions en cas d'impayés persistants. Ces ajustements, validés en concertation avec le conseiller aux décideurs locaux et par la commission finances (en mode dématérialisé), visent à garantir l'équilibre financier des services tout en instaurant une procédure progressive et encadrée.

1. Article 2 – « Horaires »
 - Avant : Mention des trajets école-cantine sous responsabilité du personnel communal.
 - Après : Élargissement de la responsabilité du personnel aux consignes de sécurité, savoir-vivre et hygiène pendant toute la durée du service.
2. Article 3 – « Dossier d'inscription »
 - Précision : En cas d'oubli de badgeage, la plage entière sera facturée (sans changement de fond).
3. Article 5 – « Tarifs et règlement » (*modification essentielle*) Ajout d'une procédure en cas de défaut de paiement :
 - Étape 1 : Recouvrement confié au Centre des Finances Publiques (frais supplémentaires possibles).
 - Étape 2 : Relances progressives par la mairie :
 - *Première relance* : Lettre proposant des solutions amiables (échelonnement, accompagnement social).
 - *Deuxième relance* (15 jours après) : Rappel des obligations et nouveau délai.
 - Étape 3 : Mesures ultimes (si absence de régularisation) :
 - Recouvrement forcé (titre exécutoire).
 - Exclusion temporaire ou définitive des services (restauration scolaire/périscolaire), sauf :
 - Preuve de précarité avérée.
 - Engagement dans un plan de paiement validé par la commune.
 - Frais de relance (Trésor Public) :
 - 1ère relance : sans frais.
 - 2ème relance : 18 € à la charge de l'utilisateur.

Le conseil a **validé à l'unanimité** (15 voix « Pour ») la révision du règlement, intégrant ces nouvelles dispositions.

AIDE COMMUNAUTAIRE – SOUTIEN AUX OPERATIONS COMPLEXES DE RENOUVELLEMENT URBAIN – VOLET ETUDES PREALABLES

La commune de Lanrivoaré compte trois Monuments Historiques (MH) inscrits, générant des périmètres de protection automatiques de 500 m autour de leur emprise :

- Tumulus de Néven (15/07/1964) – déborde sur Tréouergat (0,4 ha) et Milizac-Guipronvel (8,3 ha).
- Calvaire du cimetière (11/10/1930).
- Tumulus de Lanvénez Parc An Dorguen (23/10/1963).

Ces périmètres, souvent disproportionnés, complexifient l'instruction des autorisations d'urbanisme et manquent de pertinence patrimoniale. Une étude menée par le bureau Onésime Paysage, en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), propose de les remplacer par des Périmètres Délimités des Abords (PDA), plus précis et adaptés aux enjeux locaux.

Propositions de PDA

1. PDA du bourg (27,7 ha) :
 - Fusionne les périmètres des deux MH du bourg (calvaire et tumulus), réduisant l'emprise de 133,8 ha à 27,7 ha.
 - Correction de localisation : Le calvaire du cimetière, mal positionné sur les cartes, sera déplacé vers son emplacement réel (calvaire des Saints).
2. PDA du Nord-Est (27 ha) :
 - Remplace le périmètre du tumulus de Néven, limitant désormais son impact à la seule commune de Lanrivoaré.

Avantages des PDA :

- Protection ciblée et justifiée (enjeux patrimoniaux, urbains et paysagers).
- Lisibilité réglementaire pour les élus, services instructeurs et habitants.
- Articulation avec le PLUi-H et les projets de territoire.
- Réduction des contraintes pour les projets d'urbanisme.

Procédure et calendrier :

- Enquête publique : Conjointe avec celle du PLUi-H (conformément au Code de l'environnement).
- Consultations :
 - Commune (affectataire domanial des MH du bourg et du calvaire) : pas de consultation supplémentaire.
 - Propriétaires privés du tumulus de Néven : consultation obligatoire.
- Approbation : Délibération du Conseil Communautaire, puis arrêté préfectoral.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité (15 voix « Pour ») :

- Un avis favorable sur les deux projets de PDA pour les trois MH de Lanrivoaré.
- L'organisation d'une enquête publique unique avec le PLUi-H.
- L'autorisation du maire (ou de ses adjoints) à engager les démarches et signer les documents nécessaires.